

La Roche, de (famille disparue au cours du xv^e siècle)

Les La Roche sont une famille anciennement implantée en pays guérandais. Au xv^e siècle, un de ses représentants est abbé de la confrérie Saint-Nicolas, signe de sa notoriété. Elle figure parmi les « gens de savoir » : l'un d'entre eux, Guillaume, est alloué ducal de Guérande. Cette famille disparaît au cours du xv^e siècle.

Dans un arbitrage rendu le 26 décembre 1332, qui clôt, un temps, une querelle opposant l'évêque de Nantes et Jean de Bretagne, comte de Montfort, concernant l'exercice des pouvoirs dans la ville de Guérande, est cité Perrot de La Roche, qui est l'un des trois sergents du duc (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 74/8, f^o 3 v^o).

Le 18 mai 1420, dans la montre de Jean de Rieux des troupes destinées à la libération du duc Jean V, prisonnier des Penthièvre, figure Pierre de La Roche (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1008).

Guillaume de La Roche entre à la confrérie Saint-Nicolas de Guérande en mai 1417 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f^o 7 v^o), dont, entre mai 1424 et mai 1425, il est l'un des deux procureurs (f^o 8) puis l'abbé en mai 1432 (f^o 9).

Guillaume de La Roche exerce comme notaire entre le 12 juillet 1421 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1479) et le 12 novembre 1426 (*ibid.*, E 1227/4, une douzaine d'occurrences entre ces dates). Il est commissaire lors de la réformation générale des feux ordonnée en 1426, et officie avec Ernault Daniel à Guérande (*ibid.*, B 2988 f^o 13 v^o et 14 v^o) ; ainsi que lors d'une réformation des nobles et des exempts en cette paroisse (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Guérande et site « Archives remarquables ») et, sans doute, pour la paroisse de Batz, si nous retenons la mention d'un « roole » en papier d'une « réformation ancienne » (non datée) touchant le nombre de feux de cette paroisse, dont les signataires sont Guillaume de La Roche, Gibon et Le Comte (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 12838/2, f^o 334 v^o).

Vers 1426, dans une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Guérande, est enregistré parmi les nobles Guillaume de La Roche, demeurant « en la ville » (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6 Guérande et site « Archives remarquables »).

Il est alloué ducal de Guérande entre 1442 et 1445, au moins. En 1454, il participe avec Jean Gibon et Jean Le Bouteiller à une enquête sur les nobles et exempts de la paroisse d'Assérac (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6 Assérac et site « Archives remarquables »).

Il épouse Jamette du Dreseuc – il s’agit pour elle d’un remariage en troisièmes noces. Devenue veuve, elle décède à une date inconnue. Le 3 décembre 1461, il est rappelé qu’elle avait, par testament, prescrit d’être inhumée dans le chœur de la collégiale Saint-Aubin de Guérande, et que soit fondé un anniversaire à être célébré, le jour de la fête de saint André (30 novembre). à la « manière acoustumée ». La veille seront dites vêpres de mort et le jour de l’anniversaire vigiles de mort à neuf leçons, « messe à note, à diacre et soubz diacre, luminaire de cire, sonnerie et recommandacion a l’issue de la dite messe sur la tombe de ladite deffuncte ». Une rente annuelle de 60 sous (ou une somme de 60 livres) est affectée à cette fondation. Le couple paraît être resté sans descendance, le fils aîné de Jamette étant Leonel du Chastel (Arch. dép. Loire-Atlantique, G 301), né d’un précédent mariage.

Autres La Roche.

- Thomas. Il est membre de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande en mai 1431 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 9). Dans le testament de Jean Baye rédigé les 30 avril, 1^{er} et 2 mai 1456, Thomas de La Roche est mentionné pour une vente de 9 muids de sel d’une valeur de 10 livres (Arch. dép. Loire-Atlantique, H 603, f° 20 v°).

- Jean. Il est membre de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande en mai 1447 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 19).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « La Roche, de », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024